

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 DÉCEMBRE 2021**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 14 décembre 2021 au 378 C, rue Papineau (Centre communautaire) à 19h00.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 novembre 2021
- 1.9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021
- 1.10. Nomination des élus à titre de représentants sur les organismes et sur le comité consultatif d'urbanisme et consultatif en environnement
- 1.11. Séance spéciale sur le budget 2022
- 1.12. Commission municipale du Québec : dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisations
- 1.13. Adoption du règlement: règlement 2021-015 sur les taxes et les compensations 2022
- 1.14. Adoption du règlement SQ 21-001 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec
- 1.15. Adoption du règlement SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et applicable par la Sûreté du Québec
- 1.16. Adoption du règlement SQ 21-003 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec
- 1.17. Adoption du règlement SQ 21-004 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec
- 1.18. Adoption du règlement SQ 21-005 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec
- 1.19. Adoption du règlement SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public et applicable par la Sûreté du Québec
- 1.20. Adoption du règlement SQ 21-007 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec
- 1.21. Règlements n'ayant pas à être modifiés pour assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau
- 1.22. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement intitulé Règlement 2021-016 modifiant le règlement sur les Plans d'Aménagement d'Ensemble 2004-03-09
- 1.23. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement intitulé Règlement 2021-016 modifiant le règlement sur les Plans d'Aménagement d'Ensemble 2004-03-09
- 1.24. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement intitulé règlement uniformisé en prévention incendie numéro SSI 2021-001
- 1.25. Mandat à maître Guylaine Gratton pour enregistrement de servitudes
- 1.26. Résolution concernant la terminaison de l'entente intermunicipale concernant le projet du Parc industriel régional vert de Papineau et la dissolution de la Régie intermunicipale.

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de novembre 2021
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 novembre 2021
- 2.3. Radiation des mauvaises créances 2021
- 2.4. Taux d'intérêt et pénalités pour l'année 2022
- 2.5. Autorisation de paiement : Cotisations régulière et spéciale 2022 au Réseau biblio de l'Outaouais

- 2.6. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels pour la demande de certificat d'autorisation du prolongement de réseaux sur la rue Yvon-Daigneault : facture 2024-199
- 2.7. Office d'Habitation de l'Outaouais : acceptation du budget révisé 2021 en date du 6 décembre 2021

3. Ressources humaines

- 3.1. Modification des manuels d'emploi pour les cadres, professionnels, cols blancs et cols bleus : acceptation des taux de majoration des échelles salariales pour l'année 2022 et taux de participation au régime de retraite simplifié et à l'assurance collective
- 3.2. Autorisation à la direction générale de rembourser les banques de congé maladie des cols blancs et cols bleus en date du 15 décembre 2021
- 3.3. Fédération québécoise des municipalités : autorisation de formation pour les élus. Comportement éthique et Rôles et responsabilités
- 3.4. Inscription de 2 pompiers à la formation Pompier 1
- 3.5. Ajustement de la rémunération du directeur des travaux publics

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Location du dépôt à neige pour la saison hivernal 2021-2022
- 4.2. Droit de passage pour l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation pour la saison 2021-2022

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistique novembre 2021 du service de sécurité incendie
- 5.2. Entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours et relative à la citerne incendie du SSI de Papineauville

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Renouvellement de mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme
- 6.3. Demande de PIIA 2021-303 pour remplacement d'une enseigne

7. Environnement

- 7.1. Octroi d'un contrat pour la vidange des installations septiques individuelles pour l'année 2022

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles à la bibliothèque
- 8.2. Adhésion 2021-2022 Parc des Montagnes Noires de Ripon
- 8.3. Projet d'initiation au basketball
- 8.4. Entretien des pistes de ski de fond : octroi d'un contrat
- 8.5. Entente avec le Centre d'Action Culturel pour la captation vidéo d'un spectacle de marionnettes
- 8.6. Festin de livres 2022 : tarification pour la location du centre communautaire
- 8.7. Géoréférencement des sentiers sur le territoire de la municipalité
- 8.8. Troupe de théâtre « La belle gang » signature d'un protocole d'entente pour la tenue d'une pièce s'adressant aux aînés
- 8.9. Ski Seigneurie 2021-2022

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Règles sur les mesures sanitaires (port du masque et la distanciation)

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur Paul-André David, maire
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Christian Proulx, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Paul-André David.

1.3 2021-12-487 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire, Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 18 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

Séance du 16 novembre 2021

- Les déclarations d'intérêts pécuniaires sont publiques après leur dépôt

- Y a-t'il du nouveau dans le dossier des écoles?

1.5 2021-12-488 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2021-12-489 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Christian Proulx si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Christian Proulx informe le conseil qu'il déclare un intérêt pour le point 2.1 adoption des déboursés de novembre.

Monsieur le maire Paul-André David demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2021-12-490 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Messieurs Christian Proulx et Robert Desbiens ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

1.8 2021-12-491 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 16 novembre 2021.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2021-12-492 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2021-12-493 NOMINATION DES ÉLUS À TITRE DE REPRÉSENTANTS SUR LES ORGANISMES ET DIVERS COMITÉS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des représentants sur les divers organismes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil entérine les nominations suivantes et que le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale madame Martine Joanisse soient nommés d'office sur tous les comités municipaux lorsque non mentionné de façon spécifique.

Organismes	
Corporation des loisirs de Papineauville	Michel Leblanc
Comité des affaires culturelles	Robert Desbiens
Réseau Biblio de l'Outaouais	Robert Desbiens
TRICENTRIS	Jean-Yves Carrière
Politique familiale et municipalité amie des aînés	Francine Dutrisac
Chambre de commerce	Paul-André David

Comités	
Comité consultatif en urbanisme	Béatrice Cardin
	Christian Proulx
Comité consultatif en environnement	Paul-André David
	Jean-Yves Carrière

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 SÉANCE SPÉCIALE SUR LE BUDGET 2022

Monsieur le maire Paul-André David informe la population que le budget 2022 et le plan triennal d'immobilisations (PTI) seront adoptés lors d'une séance spéciale qui se tiendra le 18 janvier 2022 à 19h00 au centre communautaire.

1.12 2021-12-494 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC : DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Tel que prévu par la loi la directrice générale procède au dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisations.

1.13 2021-12-495 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-015 SUR LES TAXES ET COMPENSATIONS 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement 2021-015 sur les taxes et compensations 2022.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2021-12-496 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ 21-001 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte le règlement SQ 21-001 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2021-12-497 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ 21-002 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et applicable par la Sûreté du Québec en abrogeant l'article 30 Droit d'inspection.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Paul-André David, Maire, appose son droit de véto sur cette résolution.

1.16 2021-12-498 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ 21-003 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil adopte le règlement SQ 21-003 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec en abrogeant l'article 15 Droit d'inspection.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Paul-André David, Maire, appose son droit de véto sur cette résolution.

1.17 2021-12-499 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ 21-004 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le règlement SQ 21-004 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec en abrogeant l'article 10 Droit d'inspection.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Paul-André David, Maire, appose son droit de véto sur cette résolution.

1.18 2021-12-500 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ 21-005 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement SQ 21-005 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19 2021-12-501 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ 21-006 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU DE L'AQUEDUC PUBLIC ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public et applicable par la Sûreté du Québec en abrogeant l'article 4 Droit d'inspection.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Paul-André David, Maire, appose son droit de véto sur cette résolution.

1.20 2021-12-502 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ 21-007 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte le règlement SQ 21-007 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec en abrogeant l'article 9 Droit d'inspection.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Paul-André David, Maire, appose son droit de véto sur cette résolution.

1.21 2021-12-503 RÈGLEMENTS N'AYANT PAS À ÊTRE MODIFIÉS POUR ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018 ;

ATTENDU que les règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV ainsi que le règlement prévu à l'article 116 de la LAU, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement l'urbanisme (LAU), soit le règlement numéro 2017-003 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le règlement numéro 2016-008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le règlement numéro 2016-001 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, le règlement numéro 2014-013 sur la démolition d'immeuble n'ont pas à être modifiés pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit approuver, conformément à l'article 59.2 de la LAU, la résolution adoptée en vertu de l'article 59.1 si les règlements qui en font l'objet sont conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaires et aux dispositions du document complémentaires, ou le désapprouver dans le cas contraire ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que la municipalité de Papineauville indique à la MRC de Papineau qu'elle n'a pas à modifier, pour tenir compte de la révision du Schéma d'aménagement et de développement révisé :

- Le règlement numéro 2017-003 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- Le règlement numéro 2016-008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- Le règlement numéro 2016-001 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- Le règlement numéro 2014-013 sur la démolition d'immeuble.

Monsieur Paul-André David, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.22 2021-12-504 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ RÈGLEMENT 2021-016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 2004-03-09

Monsieur le conseiller Christian Proulx

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-016 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2004-03-09
- Dépose le projet de règlement intitulé le règlement 2021-016 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2004-03-09

1.23 2021-12-505 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ RÈGLEMENT 2021-016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 2004-03-09

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil autorise la tenue d'une consultation de la population sur le projet de règlement intitulé Règlement 2021-016 modifiant le règlement sur les Plans d'Aménagement d'Ensemble 2004-03-09.

Que ce Conseil fixe cette consultation publique au mercredi 26 janvier 2022 à 19h dans la salle du conseil située au 188, rue Jeanne d'Arc à Papineauville.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.24 2021-12-506 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ RÈGLEMENT UNIFORMISÉ EN PRÉVENTION INCENDIE NUMÉRO SSI 2021-001

Monsieur le conseiller Robert Desbiens

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement intitulé règlement uniformisé en prévention incendie numéro SSI 2021-001
- Dépose le projet de règlement intitulé le règlement uniformisé en prévention incendie numéro SSI 2021-001

1.25 2021-12-507 MANDAT À MAITRE GUYLAINE GRATTON POUR ENREGISTREMENT DE SERVITUDES

ATTENDU l'adoption des résolutions 2017-06-287 et 2021-09-373 autorisant la signature d'un acte de servitude pour le passage de tuyaux d'aqueduc dans le cadre des prolongements d'aqueduc;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom des signataires municipaux autorisés pour les dits actes notariés;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, donne mandat à Me Guylaine Gratton de préparer les actes de servitudes pour les dossiers suivants:

- Servitude de passage de tuyau : Luc Desmarais et Suzanne Paul, 2712 route 148
- Servitude de passage de tuyau : Pierre D'Aoust, 1689 route 148

Que ce Conseil autorise le maire, Monsieur Paul-André David et la directrice générale, Madame Martine Joanisse, à signer les actes notariés.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.26

2021-12-508 RÉSOLUTION CONCERNANT LA TERMINAISON DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE PROJET DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU ET LA DISSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE.

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente dont l'objet est l'exercice de tout pouvoir qui leur est conféré par l'un des articles 2, 6 et 7 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. 1-01), que le mode de fonctionnement en vertu d'une telle entente est celui d'une régie intermunicipale et que la MRC de Papineau a consenti à jouer le rôle de la régie pour les fins de l'Entente qui a été conclue en vertu de l'article 13.8 de cette même loi (ci-après « la Régie »);

ATTENDU la résolution numéro 2012-11-219, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau, tenue le 28 novembre 2012, autorisant la conclusion et la signature d'une telle entente intermunicipale visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel régional au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. 1-01);

ATTENDU qu'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU que l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27.1);

ATTENDU que les municipalités membres ont toutes accepté d'adhérer à l'Entente intermunicipale, conformément au décret diffusé à l'intérieur de la Gazette officielle du Québec, le 2 mars 2013;

ATTENDU la résolution numéro 2013-03-043, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau, tenue le 20 mars 2013, acceptant, conformément à l'article 13.3 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, le mode de fonctionnement qu'est celui d'une régie intermunicipale et confirmant le consentement de la MRC de Papineau, en vertu de la résolution numéro 2012-11-219, à jouer le rôle de Régie dans le cadre de ladite Entente intermunicipale concernant le Parc industriel régional de la MRC de Papineau (PIRVP);

ATTENDU la résolution numéro 032-01-2014 datée du 10 janvier 2014 de la Municipalité de Lac-Simon demandant son adhésion à l'Entente intermunicipale qui a été approuvée le 4 avril 2014 par le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 624 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que pour donner suite au mandat qui lui a été confié par les membres de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau, le comité stratégique du PIRVP et le personnel de la MRC ont travaillé divers dossiers (aire commerciale autoroutière, demandes de subventions, incubateur industriel, etc.) au cours des dernières années afin de mettre

en place et de développer le PIRVP, conformément à l'objet de ladite Entente intermunicipale;

- ATTENDU les différents échanges tenus au sein du conseil d'administration de la Régie au cours de la dernière année et les résolutions adoptées par plusieurs conseils municipaux des municipalités membres au cours des derniers mois questionnant le PIRVP, s'opposant au PIRVP et voulant se retirer du PIRVP;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de l'Entente intermunicipale, la MRC avait la responsabilité d'acquiescer les immeubles nécessaires à la réalisation du projet du PIRV;
- ATTENDU que les terrains acquis par la MRC pour la réalisation du projet du PIRVP l'ont été inconditionnellement à l'obtention d'un dézonage par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- ATTENDU qu'aucuns travaux relatifs à des infrastructures ou équipements municipaux n'ont été réalisés à ce jour pour desservir les immeubles acquis;
- ATTENDU que la décision de la CPTAQ, #191386 du 23 juin 1992, l'orientation préliminaire #409073 du 4 août 2015, l'orientation préliminaire #414640 du 1er juin 2017 et la décision #414640 du 6 décembre 2018 refusent le dézonage des lots agricoles 4 852 595-P, 4 852 600, 6 343 596, 6 343 597;
- ATTENDU la recommandation émise par le comité stratégique lors de la rencontre tenue le 24 août 2020 concernant la dissolution de la Régie;
- ATTENDU la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 16 septembre 2020, autorisant la conclusion d'un protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale intervenue le 10 décembre 2012 entre les municipalités membres de la Régie;
- ATTENDU la résolution numéro PI-2021-11-028, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 24 novembre 2021, approuvant le protocole déposé durant la présente séance et visant la terminaison du Parc industriel régional vert de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que la Municipalité de Papineauville approuve le protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale intervenue entre les municipalités membres de la Régie tel que présenté au Conseil et dont copie est ci-annexée;

Que la directrice générale, et greffière-trésorière soit mandatée pour réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Que le registre soit accessible de 9h00 à 19h00 le lundi 24 janvier 2022 au bureau de la municipalité de Papineauville situé au 188, rue Jeanne-d'Arc et que le résultat de la procédure d'enregistrement soit acheminé à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution, pour et au nom de la Municipalité.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

Monsieur le conseiller Christian Proulx a déclaré un intérêt en lien avec la liste des comptes à payer. Il se retire de la table des délibérations. Il ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu.

2.1 2021-12-509 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 30 novembre 2021 pour un montant total de 9 025.53 \$ comprenant les chèques numéros 14287 à 14302.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 novembre 2021 au montant de 256 726.25 \$ comprenant les dépôts directs numéros 503087 à 503133.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 novembre 2021 au montant de 54 258.14 \$ comprenant les prélèvements numéros 5736 à 5798.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 novembre 2021 au montant de 218 469.61 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 75 895.42 \$ jusqu'au 30 novembre 2021.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur le conseiller Christian Proulx reprend sa place à la table des délibérations du conseil municipal. Il prend de nouveau part aux discussions et décisions.

2.2 2021-12-510 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 NOVEMBRE 2021

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 novembre 2021 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (90.30%) et d'investissement au 30 novembre 2021.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2021-12-511 RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES 2021

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la radiation de certains comptes de mauvaises créances puisque les coûts associés à la récupération des sommes sont plus onéreux que la créance;

ATTENDU l'établissement d'une provision pour mauvaises créances au 31 décembre 2021 et la recommandation de la direction générale à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la radiation des comptes suivants contre la provision pour mauvaises créances :

D0892	434.65\$	2018
D0958	565.35\$	2019
Total	1000,00\$	

Que les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 985 : mauvaises créances.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2021-12-512 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil fixe à 5% le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2021-12-513 AUTORISATION DE PAIEMENT : COTISATIONS RÉGULIÈRES ET SPÉCIALES 2022 AU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au paiement des cotisations régulières et spéciales 2022 au Réseau Biblio de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 12,329.92\$ taxes incluses au Réseau Biblio de l'Outaouais en paiement des cotisations régulières et spéciales 2022 et que les sommes soient prévues au budget 2022.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70230 951 : cotisation CRSBPO.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2021-12-514 AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DU PROLONGEMENT DE RÉSEAUX SUR LA RUE YVON-DAIGNEAULT : FACTURE 2024-199

ATTENDU que la firme André Pilon ingénieur conseil a soumis la facture 2021-199 au montant de 1770.62\$ taxes incluses pour des honoraires professionnels en lien avec la demande de certificat d'autorisation précitée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, autorise une dépense et un déboursé de 1770.62\$ taxes incluses pour le paiement de la facture 2021-199 d'André Pilon ingénieur conseil;

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 411 : Honoraires professionnels.

Que la direction générale soit par les présentes mandatée pour s'assurer que la moitié de la présente dépense soit facturée au propriétaire, conformément au protocole d'entente.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2021-12-515 OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS : ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU la réception de la révision budgétaire du 6 décembre 2021 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil accepte la révision budgétaire du 6 décembre 2021 pour l'Office d'Habitation de l'Outaouais et l'ensemble immobilier de Papineauville (3013).

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2021-12-516 MODIFICATION DES MANUELS D'EMPLOI POUR LES CADRES, PROFESSIONNELS, COLS BLANCS ET COLS BLEUS : ACCEPTATION DES TAUX DE MAJORATION DES ÉCHELLES SALARIALES POUR L'ANNÉE 2022 ET TAUX DE PARTICIPATION AU RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ ET À L'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les manuels d'emploi pour les cadres, professionnels, cols blancs, cols bleus afin d'indexer les échelles salariales et préciser le taux de participation au régime de retraite simplifié ainsi que le taux de participation à l'assurance collective pour l'année 2022;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise l'indexation des échelles salariales au taux de 4,7% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2022.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, maintient à 4,5% la part de l'employeur au régime de retraite simplifié et que la part de l'employé soit minimalement de 4.5% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2022.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, maintient les taux de participation actuellement en vigueur pour l'assurance collective soit 50% pour l'employé et 50% pour l'employeur.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2021-12-517 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE REMBOURSER LES BANQUES DE CONGÉ MALADIE DES COLS BLANCS ET COLS BLEUS EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU les banques d'heure maladie des employés municipaux et les ententes en cours relativement à leur remboursement;

ATTENDU le dépôt d'un rapport à cet effet et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la remise à zéro des banques d'heures maladie des employés municipaux au 15 décembre 2021 et le remboursement de cette banque aux employés concernés selon le rapport soumis à cette fin le 7 décembre 2021 pour un montant maximal de 3297.46\$

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2021-12-518 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : AUTORISATION DE FORMATION POUR LES ÉLUS, COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS

ATTENDU la réception d'une proposition de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en matière de formation des élus municipaux;

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Montebello assisteront à ces formations et seront responsable de la moitié des coûts;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, accepte la proposition du 4 novembre 2021 de la FQM pour les formations « Comportement éthique » et « Rôle et responsabilités des élus » qui se tiendront les 19 et 26 février 2022.

Qu'une dépense et un déboursé de 5000\$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Que la direction générale soit responsable de transmettre l'information aux élus de la municipalité de Montebello et de récupérer les sommes auprès de cette dernière en plus des frais de repas qui seront aussi partagés à part égale par chacune des municipalités.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 494 : abonnement et cotisations.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2021-12-519 INSCRIPTION DE 2 POMPIERS À LA FORMATION POMPIER 1

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie d'informer la MRC de Papineau que la municipalité de Papineauville entend inscrire deux pompiers à la formation Pompier 1 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité, autorise l'inscription de 2 pompiers à la formation pompier 1.

Les fonds à cette fin seront puisés à mêmes le poste budgétaire 02-22000-454 Formation et perfectionnement.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.5 2021-12-520 AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-11-467 laquelle confirme monsieur Patrick Perreault dans son poste de directeur du service des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération de ce dernier et la recommandation du 22 novembre 2021 de la direction générale basée sur la politique de rémunération des cadres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise l'ajustement de la rémunération de monsieur Patrick Perreault conformément au rapport présenté par la direction générale.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2021-12-521 LOCATION DU DÉPÔT À NEIGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

ATTENDU qu'une entente est intervenue avec le propriétaire du lot 4 997 830, monsieur Patrick Turpin pour le renouvellement de l'entente pour l'utilisation de son terrain pour la prochaine saison hivernale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, accepte l'offre de M. Patrick Turpin et autorise une dépense et un déboursé de 4500.00 \$ plus taxes pour l'utilisation du lot 4 997 830 comme dépôt à neige pour la saison hivernale 2021-2022.

Que ce Conseil, autorise la direction générale à préparer une entente à cet effet.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-33000-512 Location terrain – Dépôt à neige.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2021-12-522 DROIT DE PASSAGE POUR L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES VALLÉE DE LA NATION POUR LA SAISON 2021-2022

ATTENDU que le Club des motoneigistes AMVN souhaite obtenir un droit de passage sur le chemin du Vieux pont pour la saison hivernale 2021-2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accorde un droit de passage pour la saison hivernale 2021-2022 sur le chemin du Vieux-Pont à l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation.

Que ce droit de passage soit conditionnel au respect des droits et de la quiétude des propriétaires riverains de la piste. Il est entendu que cette autorisation saisonnière pourrait devenir invalide en cours de saison si la municipalité prenait une décision en ce sens.

Qu'une preuve d'assurance de responsabilité civile soit fournie à la municipalité.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2021-12-523 STATISTIQUE NOVEMBRE 2021 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le service des incendies est intervenu sur 7 événements en novembre : désincarcération (6), incendie (1)

5.2 2021-12-524 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS ET RELATIVE À LA CITERNE INCENDIE DU SSI DE PAPINEAUVILLE

ATTENDU la réception de la résolution 2021-11-312 de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours demandant à la municipalité signer un protocole d'entente d'une année pour l'utilisation du camion-citerne;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce conseil, autorise la signature d'une entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour l'utilisation de la citerne incendie et autorise le maire et la direction générale à signer ladite entente débutant le 1^{er} janvier 2022 au montant de 7500\$.

La résolution 2021-05-207 est par les présentes abrogée.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2021-12-525 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

	Novembre 2021
Permis et certificats	
Rénovation	4
Renouvellement	-
Abattage d'arbres	4
Démolition	-
Bâtiment complémentaire	-
Piscine	-
Installation septique	1
Nouvelle construction	1
Branchement	1
Agrandissement	1
Animaux	2
Galerie et clôture	-
Remblai-déblai	-
Bande riveraine	-
Usage	-
Garde de poules	-
Mur de soutènement	1

Captage des eaux	-
Certificat d'occupation	-
Lotissement	2
Affichage	1

6.2 2021-12-526 RENOUELEMENT DE MANDAT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que le règlement 2004-03-06 sur la formation du comité consultatif en urbanisme stipule que le mandat des membres doit être renouvelé via résolution pour des mandats de 2 ans;

ATTENDU que madame Sylvie Séguin a indiqué son intention de continuer son mandat au sein de ce comité;

ATTENDU que Martin Parent a indiqué son intention de continuer son mandat au sein de ce comité;

ATTENDU que monsieur Nicholas Carrière a indiqué son intention de continuer son mandat au sein de ce comité;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil renouvelle le mandat de Madame Sylvie Séguin au sein du comité consultatif d'urbanisme jusqu'en octobre 2023, le mandat de monsieur Martin Parent jusqu'en juillet 2023 et le mandat de monsieur Nicholas Carrière jusqu'en février 2024.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2021-12-527 DEMANDE DE PIIA 2021-303 POUR REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 233 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois*;

ATTENDU que le requérant souhaite installer une enseigne sur son établissement commercial pour annoncer la salle de spectacle et que le projet est assujéti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU que les matériaux de l'enseigne, ses coloris et son gabarit répondent aux critères du règlement sur les PIIA 2017-003 et devront être conformes à l'échantillon et au plan soumis par la propriétaire;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2021-303 pour l'installation d'une enseigne commerciale au 378 A, rue Papineau tel que soumis par le requérant.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2021-12-528 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES INDIVIDUELLES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU qu'il est requis de respecter la réglementation provinciale en matière de vidanges des installations septiques individuelles et la réception de deux propositions de services pour ce faire :

1. SANIVAC

Coût d'opération:

170 \$ / fosse ; frais excédentaire à 1000 gallons : 0,25\$ /gallon; frais de déplacement inutile : 75\$

Volume des fosses (gallons)	Nombre de fosses	Coûts selon le barème Sanivac
1 000 et moins	252	42 840 \$
1 050	40	7 300 \$
1 200	2	440 \$
1 300	2	490 \$
1 500	4	1 180 \$
2 000	3	1 260 \$
2 500	1	545 \$
3 000	2	1 340 \$
3 500	1	795 \$
4 000	1	920 \$
8 000	1	1 920 \$
Total		59 030 \$

Le soumissionnaire doit bénéficier d'un site de transbordement sécurisé durant toute la durée du contrat pour stationner la citerne.

2. ÉPURSOL

Coût d'opération:

1050 gallons et moins : 180 \$ / fosse ; 1051 à 2000 gallons : 330 \$ / fosse; 2001 à 3000 gallons : 440 \$ / fosse; 3001 gallons et plus : 0,20\$ / gallon; frais de déplacement inutile : 75\$

Volume des fosses (gallons)	Nombre de fosses	Coûts selon le barème Épursol
1 050 et moins	292	52 560 \$
1 051 à 2 000	11	3 630 \$
2001 à 3000	3	1320 \$
3000 et plus	3	3 100 \$
Total		60 610 \$

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que ce Conseil octroi le contrat de vidange des installations septiques pour l'année 2022 à la compagnie Épursol.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2021-12-529 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Statistiques novembre 2021 bibliothèque	
Abonnements actifs	352
Prêt de livres numériques	-
Prêt régulier	512
Prêt instruments de musique	-
Potager	-
Jours d'ouverture	22

8.2 2021-12-530 ADHÉSION 2021-2022 : PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

ATTENDU que la Municipalité de Ripon offre un projet de partenariat annuel permettant aux citoyens de Papineauville de profiter gratuitement de certaines activités du Parc des Montagnes Noires;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs culture et promotion touristique autorise une contribution financière de 1200.00\$ à la Municipalité de Ripon pour une entente annuelle au parc des Montagnes Noires de Ripon pour la saison 2021-2022 (1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022)

En contrepartie, les citoyens de Papineauville pourront :

- Accéder au stationnement gratuitement
- Accéder au parc gratuitement
- Obtenir une réduction de 15% sur les locations en hébergement du dimanche au jeudi

La municipalité pourra profiter de :

- Une location gratuite du chalet Stéphane-Richer pour une rencontre
- Une publicisation de la présente entente afin de promouvoir le partenariat entre les deux municipalités.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70299-996 : Sentiers pédestres.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2021-12-531 PROJET D'INITIATION AU BASKETBALL

ATTENDU qu'un citoyen de Papineauville, entraîneur certifié, Charles Gagliano, veut offrir des séances d'initiation au basket-ball le samedi matin au gymnase de l'école secondaire Louis-Joseph Papineau

ATTENDU que la municipalité encourage l'activité physique sur son territoire et qu'une somme pour des activités liées à la jeunesse est prévue au budget 2021 ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé maximal de 250.00\$ afin de couvrir les frais de location du gymnase pour permettre la tenue d'une session de cette activité débutant le 15 janvier et se terminant le 5 mars 2022.

Que les sommes soient prises dans le poste budgétaire : 02 70294 996 Commission jeunesse.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution es

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2021-12-532 ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU la création de pistes de ski de fond dans les sentiers derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau et qu'un entretien et un damage de ces pistes sont nécessaires afin d'offrir des pistes de ski de fond de qualité;

ATTENDU que la municipalité et le Centre de services scolaire Au-cœur-des-Vallées ont convenu d'un partage des coûts;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé de 1000.00\$ par semaine à être versé à la compagnie Bombi pour l'entretien des pistes de ski de fond à raison de 2 à 3 fois par semaine, selon les températures, pour un maximum de 10 semaines, du 2 janvier au 5 mars 2022, selon les conditions météo en vigueur.

Que la moitié de cette somme soit facturée à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, tel que précisé dans l'entente.

Que les sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers pédestres.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2021-12-533 ENTENTE AVEC LE CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC PAPINEAU POUR LA CAPTATION VIDÉO D'UN SPECTACLE DE MARIONNETTES

ATTENDU que Le centre d'action culturelle de la MRC Papineau (CAC Papineau) a reçu une subvention pour réaliser une captation vidéo du spectacle de marionnettes : Mes racines sont des cailloux

ATTENDU que la salle de l'Ancienne Mairie convient aux besoins de l'équipe de production;

ATTENDU qu'une diffusion du spectacle auprès de familles de Papineauville serait effectuée à la fin du tournage ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise le prêt de la salle de l’Ancienne Mairie durant 5 jours complets du 3 au 7 janvier 2022 à l’équipe du Centre d’action culturelle de la MRC de Papineau pour la captation vidéo du spectacle **Mes racines ont des cailloux**.

Qu’un spectacle soit organisé à l’Ancienne Mairie samedi le 8 janvier par le centre d’action culturelle de la MRC de Papineau réservée exclusivement aux familles de Papineauville.

La logistique de ce spectacle et les mesures sanitaires seront assurées par l’équipe du CAC Papineau.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

8.6 2021-12-534 FESTIN DE LIVRES 2022 : TARIFICATION POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que le Centre d’action Culturelle de la MRC Papineau organise l’événement **Festin de livres** au centre communautaire les 22-23 avril 2022;

ATTENDU que le CAC de Papineau est un organisme à but non-lucratif œuvrant sur l’ensemble du territoire de la MRC Papineau ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise la location du centre communautaire au tarif des organismes à but non lucratifs au Centre d’action Culturel pour l’événement festin de livres aux dates suivantes :

Jeudi 21 avril : montage

Vendredi 22 avril : journée pour les établissements scolaires

Samedi 23 avril : journée grand public

Que le montage et le démontage de la salle, si effectués par la municipalité, soient chargés au tarif régulier.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

8.7 2021-12-535 GÉORÉFÉRENCEMENT DES SENTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur (MEES) a mis en place un projet de géoréférencement des sentiers et des sites de randonnée pédestre, de raquette et de marche hivernale;

ATTENDU que Rando Québec a été mandaté par le MEES pour collecter l’ensemble des informations relatives aux sentiers pédestres du Québec et ainsi réaliser un inventaire détaillé de tous les sentiers au Québec (sentiers principaux, secondaires, sentiers d’urgence...)

ATTENDU que La Table plein air Outaouais avec ses partenaires tels que la Corporation des loisirs de Papineau, l’unité régionale de loisir ; Loisir sport Outaouais (LSO) et Tourisme Outaouais a mis en place un projet de géoréférencement pour le Portail plein air Outaouais.

ATTENDU que La Corporation des loisirs de Papineau utilise ces informations et cette collecte de données pour poursuivre la Carte des infrastructures de loisir de la MRC de Papineau.

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau se propose pour réaliser la collecte de données, le projet de géoréférencement des sentiers, la gestion et le partage des informations avec les partenaires au niveau régional et national. Ainsi, une banque de données sera mise en place pour la MRC de Papineau.

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville souhaite profiter des services offerts gratuitement par les partenaires citées plus haut afin d'améliorer les sites et la promotion des sites de plein air pour l'ensemble de la population.

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le Conseil municipal de Papineauville

- Autorise la Corporation des loisirs, le Portail plein air Outaouais et Rando Québec à faire la géolocalisation des sentiers sur son territoire et d'en faire la promotion selon les critères des différentes organisations.
- Autorise monsieur Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à transmettre les données déjà collectées, les cartes et autres informations au nom de de la Municipalité de Papineauville pour chacun des sentiers.
- Nomme monsieur Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique personne responsable.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8 2021-12-536 TROUPE DE THÉÂTRE « LA BELLE GANG » SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA TENUE D'UNE PIÈCE S'ADRESSANT AUX AINÉS

ATTENDU l'offre la possibilité d'accueillir la pièce de théâtre La Pension Auclair à la salle de spectacle Desjardins de la Petite-Nation dimanche le 3 avril 2022 ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une activité visant majoritairement la population aînée et que peu d'activités furent organisées pour celle-ci depuis la pandémie ;

ATTENDU la possibilité d'avoir une aide financière de la FADOQ Outaouais

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, autorise le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique; à signer une entente de diffusion avec la troupe théâtre La belle Gang pour la diffusion de la pièce de théâtre La Pension Auclair à la salle de spectacle Desjardins de la Petite-Nation et qu'il soit aussi la personne ressource attitré.

Qu'une dépense de 500.00\$ en guise de cachet soit aussi autorisée, dont 200.00\$ au moment de la signature de l'entente.

Les heures d'utilisation de la salle seront prises dans la banque d'heures allouée à la municipalité, tel que stipulé dans le protocole d'entente.

Que les sommes soient prises dans le poste budgétaire : 02 70299 999 Petite Scène

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.9 2021-12-537 SKI SEIGNEURIE 2021-2022

ATTENDU la grande popularité de cet accès gratuit aux pistes de ski La Seigneurie durant la dernière saison hivernale;

ATTENDU que l'offre de service est grandement bonifiée cette année avec l'ajout de sentiers à l'Auberge Club de golf Héritage et par l'ajout du projet Ski à l'école qui offrira le prêt d'équipement gratuit lors des journées d'initiation;

ATTENDU que le Château Montébello et Kenauk Nature offrent déjà cet accès à leurs sentiers;

ATTENDU que la municipalité souhaite maintenir ce service en contribuant financièrement à l'entretien des pistes et la recommandation du coordonnateur loisirs et culture ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise une contribution financière de 1500.00\$ à la Corporation des loisirs de Papineau pour le projet piste de ski La Seigneurie en 2021-2022.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70299-996 : Sentiers pédestres.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

2021-12-538 MOTION DE FÉLICITATIONS MATÉRIAUX BONHOMME INC. (SIMON LABROSSE, GÉRANT)

ATTENDU qu'il y a eu la distribution des paniers de Noël le 10 décembre 2021;

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne motion de remerciements à Matériaux Bonhomme Inc. représenté par son gérant M. Simon Labrosse, pour le prêt d'un camion et d'un employé pour le ramassage et la distribution des paniers de Noël aux résidents et familles de Papineauville.

9.2 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

- Infos supplémentaires sur la résolution 1.26 : Parc industriel régional vert et la dissolution de la régie intermunicipale
- Infos sur les travaux de la piscine au Centre de services au Cœur-des-Vallées
- Infos sur l'article « Droit d'inspection » des règlements de la SQ
- Infos sur l'agrandissement du parc industriel refus de la CPTAQ

9.3 2021-12-539 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h30.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 14 décembre 2021.

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 14 décembre 2021.

Paul-André David
Maire